

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CAR LES DIRECTIVES ONT ÉTÉ MODIFIÉES**Cadre de référence**

Dans le cadre d'une entente contractuelle conclue entre le Nova Scotia Teachers Union et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, un montant annuel de 200 000 dollars est alloué dans le but d'encourager l'élaboration de programmes uniques et innovateurs dans les écoles de la Nouvelle-Écosse. Les projets financés ou assistés en vertu du FAEP doivent être directement liés au programme des écoles publiques.

Le FAEP est destiné à encourager l'introduction d'idées révolutionnaires et non conventionnelles au niveau des écoles qui améliorent de manière significative et directe la prestation des programmes et des services aux élèves. Ceci peut consister, entre autres, à prendre une pratique pédagogique ou un programme établi du curriculum et à l'utiliser d'une manière nouvelle et unique. Le FAEP fournit aux enseignants un soutien financier pour mettre en œuvre des pratiques pédagogiques créatives et innovantes. Grâce à ce soutien, les élèves bénéficient d'expériences d'apprentissage enrichies.

Sélection des projets

Chaque proposition de projet est soigneusement examinée par un comité de sélection composé d'éducateurs nommés par le Nova Scotia Teachers Union et le service des projets de développement du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. Chaque demande est soigneusement étudiée pour en cerner les éléments transformateurs qui amélioreront le développement d'expériences éducatives uniques pour les élèves des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse.

Critères à remplir par les candidats

Les candidats doivent être membres actifs du NSTU et enseigner durant l'année scolaire en cours.

Les enseignants peuvent recevoir une subvention du FAEP par année scolaire (du 1^{er} août au 31 juillet).

Pour présenter une nouvelle demande, le projet précédent doit être terminé (l'évaluation sommaire a été envoyée au bureau central du NSTU).

****Avant que l'argent puisse être remboursé, les candidats retenus doivent faire ce qui suit :**

- Soumettre un résumé comptable complet accompagné de tous les reçus originaux (veuillez noter que si les achats sont effectués aux États-Unis, le taux de change utilisé sera celui à la date de la demande et le ou les candidats devront déboursier la différence).
- Soumettre une description de projet de 100 mots aux fins de la publication avant de recevoir les fonds du projet.
- Contacter le comité du FAEP si un changement de circonstances empêche la mise en œuvre du projet.
- Signer et renvoyer la lettre d'engagement.

Dates limites de demande

Les demandes doivent être reçues au plus tard **le premier jour ouvrable** des mois d'août, octobre, décembre, février, avril et juin. Le comité du FAEP se réunit pour étudier les demandes durant le mois en question. À l'issue de cette réunion, les candidats seront informés par écrit de la décision du comité.

Adresse postale**Fonds d'aide à l'élaboration des programmes**

Nova Scotia Teachers Union
3106, route Joseph Howe
Halifax, Nouvelle-Écosse B3L 4L7
Numéro sans frais : 1-800-565-6788
Fax : 902-477-3517

Site Internet

Le formulaire de demande peut être téléchargé sous format PDF : www.nstu.ca

Un projet conjoint du Nova Scotia Teachers Union et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Toutes les demandes de financement au FAEP doivent être accompagnées d'une proposition contenant les renseignements suivants :

1. Description et raison d'être du projet

- Décrivez brièvement le projet. (Les demandes du CSAP sont acceptées en français)
- À quels besoins spécifiques répond ce projet au sein de votre école?
- Dressez la liste des objectifs de ce projet.

2. Équipe du projet

Décrivez brièvement les intérêts, les antécédents et les qualifications des membres de l'équipe du projet qui leur permettront de mener à bien ce projet.

3. Conception du projet

- Décrivez brièvement en quoi cette proposition est innovante et pourquoi elle mérite un financement du FAEP.
- Expliquez comment ce projet sera mis en œuvre dans l'école ou la classe.
- Quel est le calendrier que vous avez l'intention de suivre?

*** Veuillez vous assurer de respecter les procédures de sécurité et d'assurance et les procédures juridiques établies dans votre école et votre centre régional pour l'éducation.

4. Liens du projet avec le programme des écoles publiques

Comment ce projet va-t-il appuyer le programme des écoles publiques et les politiques et directives du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance?

5. Liens avec le curriculum

Comment ce projet s'inscrit-il dans le curriculum?

- Quels sont les résultats d'apprentissage de ce projet?
- Sur quel aspect du curriculum ce projet est-il axé?
- Quels niveaux scolaires ou matières clés se trouveront améliorés par ce projet?
- Comment ce projet sera-t-il intégré avec succès au sein des niveaux scolaires et des matières concernés?
- Décrivez comment le matériel pédagogique sera utilisé.

6. Évaluation du projet

Comment la réussite du projet sera-t-elle évaluée?

7. Budget du projet

Veuillez décrire les dépenses en détail, y compris les taxes, les frais d'expédition, les magasins, les fournisseurs (le taux de change du dollar américain est celui applicable à la date de soumission) et fournir des liens s'il y en a.

*** Seuls les reçus et les factures valables de vendeurs et fournisseurs reconnus seront acceptés. (c.-à-d. pas de reçus de Kijiji, de prêteurs sur gages, de forums d'échange en ligne, etc.)

Soumettez le budget du projet dans son intégralité, y compris le financement de toutes les autres sources. Décrivez les exigences particulières et joignez une ventilation détaillée de l'allocation des fonds du FAEP. Le FAEP peut approuver l'achat d'immobilisations lorsqu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre réussie du projet proposé.

❖ **Veillez remplir la liste de contrôle**

Éléments à inclure dans la demande	Veillez cocher
Description du projet	
Équipe du projet	
Conception du projet	
Liens du projet avec le PEP	
Liens avec le curriculum	
Évaluation du projet	
Budget détaillé du projet	

Titre du projet :

École :

CRÉ/CSAP :

Adresse de l'école :

Téléphone de l'école :

Fax de l'école :

Courriel de l'école :

Nombre d'écoles participant à ce projet :

Nombre d'élèves inscrits dans toutes les écoles participantes :

Nombre d'élèves concernés :

Niveau scolaire des élèves concernés :

Nombre de classes concernées :

Date de début du projet :

Date de fin du projet :

Montant du financement demandé (maximum 5 000 \$) :

Coordinateur/coordinatrice du projet :

Numéro professionnel :

Courriel du NSTU ou courriel personnel (non lié à l'employeur) :

Téléphone fixe :

Téléphone cellulaire :

Autres membres du NSTU/AAÉPNÉ faisant partie de l'équipe de projet :

Nom :

École :

Nom :

École :

Nom :

École :

COORDINATEUR/COORDINATRICE DU PROJET

Il est entendu que :

- Le matériel pédagogique acquis par le biais de la subvention du FAEP devient la propriété du CRÉ/CSAP qui soutient cette demande.
- Si je suis transféré dans une autre école au sein de mon CRÉ/CSAP, je peux apporter tout ou partie du matériel acquis grâce au financement du FAEP dans ma nouvelle école.
- Si je cesse d'être employé par mon CRÉ/CSAP actuel, il incombe au directeur général régional ou à la directrice générale régionale de l'éducation de déterminer ce qui sera fait de tout ou partie du matériel acquis par le biais de cette subvention.

Nova Scotia Teachers Union et ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Il m'incombe d'évaluer tout le matériel pédagogique pour détecter les signes de parti pris, à l'aide de l'instrument d'évaluation du parti pris du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance; et il m'incombe d'évaluer si ce matériel convient globalement aux classes des écoles publiques.

Signature :

Date :

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

J'ai lu cette proposition et je suis tout à fait favorable à la mise en œuvre de ce projet dans mon école. De plus, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer la réussite de ce projet.

Signature :

Date :

DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL OU DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION OU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CSAP OU REMPLAÇANT DÉSIGNÉ

J'ai lu cette proposition et je suis tout à fait favorable à la mise en œuvre de ce projet au sein de ce système. De plus, je comprends que si le coordonnateur du projet cessait d'être employé par ce CRÉ/CSAP, il m'incombe de déterminer ce qui doit être fait de tout ou partie du matériel acquis au moyen de cette subvention.

Signature :

Date :

Critères de sélection du projet

Le comité de sélection du FAEP appuiera sa décision sur divers critères, notamment :

- Idées révolutionnaires pour la salle de classe
- Satisfaction des besoins de l'école, des élèves et de la communauté
- Durabilité/Partenariats
- Originalité du projet en liaison avec les résultats du curriculum
- Pratique inclusive
- Processus d'évaluation
- Avantages directs pour l'école et les élèves
- Participation des parents ou de la communauté

Considérations supplémentaires

- Chaque proposition est jugée exclusivement sur ses propres mérites.
- Le FAEP ne finance pas de projets consécutifs.
- La proposition de projet ne doit pas exiger un engagement financier continu de la part du FAEP.
- Le comité de sélection ne se considère pas lié par les précédents d'une proposition à l'autre.

Le financement du FAEP ne peut pas couvrir les frais suivants :

- 1) Salaires, honoraires ou frais de main-d'œuvre
- 2) Déplacements, hébergement et repas (enseignants et élèves)
- 3) Location d'équipement, frais de service ou de main-d'œuvre
- 4) Articles figurant sur la liste des ressources pédagogiques autorisées
- 5) Apprentissage professionnel des enseignants ou frais de suppléance

Le financement du FAEP n'est normalement pas destiné à l'acquisition de biens d'équipement. Le comité du FAEP approuve l'acquisition de biens d'équipement lorsqu'ils sont nécessaires à la mise en œuvre réussie du projet proposé. Le comité du FAEP ne finance pas les projets qui sont maintenant considérés comme des pratiques exemplaires et qui ne sont plus considérés comme innovants. L'innovation ne se limite pas à la technologie.

Responsabilités du coordinateur ou de la coordinatrice du projet

Les candidats sélectionnés sont tenus de :

- Soumettre une description du projet de 100 mots à des fins de publication avant de recevoir les fonds pour le projet.
- Soumettre un résumé comptable complet accompagné de tous les reçus originaux (consulter « Budget du projet »).
- Contacter le comité du FAEP au cas où un changement de circonstances empêcherait la mise en œuvre du projet
- Remplir la liste de contrôle
- Signer et renvoyer la lettre d'engagement
- Remplir et renvoyer le rapport d'évaluation